

La sécurité et les AA : notre bien-être commun

La sécurité est une question importante chez les AA – une question que peuvent examiner tous les groupes et tous les membres pour trouver des solutions pratiques afin que nos réunions puissent se dérouler en toute sécurité, en fonction des principes fondamentaux du Mouvement.

« Chaque membre des Alcooliques anonymes n'est qu'une infime partie d'un grand tout. Les AA doivent continuer d'exister sinon la plupart d'entre nous seront voués à une mort certaine. Notre bien-être commun doit donc venir en premier lieu, mais notre bien-être personnel vient tout de suite après. »
— Première Tradition (version intégrale)

« Notre bien-être commun devrait venir en premier lieu; le rétablissement personnel dépend de l'unité des AA. » — Première Tradition (version abrégée)

« Chaque groupe des Alcooliques anonymes devrait constituer une entité spirituelle n'ayant qu'un seul but premier : transmettre son message à l'alcoolique qui souffre encore. » — Cinquième Tradition (version intégrale)

Qu'ils tiennent des réunions en personne ou sur plateformes numériques, les groupes des AA sont des entités spirituelles composées d'alcooliques qui se réunissent à la seule fin de demeurer abstinents et d'aider d'autres alcooliques à le devenir.

Les Alcooliques anonymes sont un microcosme de la société dans laquelle nous vivons. Les problèmes du monde extérieur peuvent également se retrouver dans les AA. Alors que nous aspirons à échanger dans un climat de confiance – tant dans les réunions qu'à titre personnel avec les parrains, les amis et les nouvelles connaissances, il est normal que chaque membre s'attende à un niveau raisonnable de sécurité. En offrant un environnement sûr *dans lequel les alcooliques peuvent se concentrer sur leur abstinence*, le groupe peut réaliser son but premier : transmettre le message des AA à l'alcoolique qui souffre encore.

L'autonomie et les actions des groupes

Comme il est indiqué dans la Neuvième Tradition, les AA, comme Mouvement, ne devraient jamais avoir de structure formelle; il revient donc aux membres individuellement et aux groupes de veiller à ce que les membres se sentent le plus en sécurité possible chez les AA.

Conformément à la Quatrième Tradition, la formation et le fonctionnement d'un groupe des AA relèvent de la conscience de groupe de ses membres. C'est par l'entremise d'une conscience de groupe éclairée que les groupes des AA trouvent des solutions à leurs problèmes de groupe.

Les entités de service comme les régions, les districts et les intergroupes/bureaux centraux peuvent prêter main-forte en mettant à profit *les services et l'expérience commune des AA*. Les groupes et les entités des AA sont autonomes. Chez les AA, il n'existe ni gouvernement ni autorité centrale qui contrôle ou dirige les membres, mais nous mettons en commun l'expérience des groupes et des membres en appliquant les principes des AA aux problèmes qui peuvent surgir.

Conscients de l'importance de la sécurité pour les membres, de nombreux groupes se sont dotés de « balises » pour réduire le plus possible les distractions et les dérangements dans le contexte du groupe.

Être membre des AA

La Troisième Tradition des AA précise que la seule condition pour être membre des AA est le désir d'arrêter de boire. Cela crée une ouverture qui aide à nous définir comme étant une fraternité diversifiée de personnes alcooliques ; cela demande aussi de nous occuper de la sécurité de notre groupe et des personnes. Bien que les dérangements soient rares, on pourrait demander à une personne qui dérange de quitter la salle de réunion des AA si son comportement empêche le groupe de réaliser son but premier.

Aucune entité des AA ne propose d'empêcher qui que ce soit de devenir membre des Alcooliques anonymes.

Faire face aux dérangements

La plupart des groupes arrivent à concilier spontanéité et structure de façon saine, mais certaines situations peuvent compromettre l'unité du groupe et mettent en péril la sécurité du groupe et de ses membres. Des personnes au comportement dérangeant, qui cherchent la confrontation ou qui démontrent de l'agressivité, sont souvent à l'origine de ces situations. Les comportements dérangeants peuvent déconcentrer le groupe et effrayer autant les nouveaux membres que les anciens. En dernier recours, les groupes et les membres ont toujours la possibilité de faire appel aux autorités compétentes si les comportements dérangeants persistent ou si la sécurité d'un membre est en jeu.

Les membres qui dérangent peuvent être priés de ne plus venir aux réunions pendant un certain temps. Les groupes en personne ou virtuels qui prennent une mesure aussi radicale, le font pour préserver le bien-être commun du groupe et pour maintenir l'unité des AA.

Des groupes ont prévu un plan pour faire face aux comportements dérangeants et ils ont établi des procédures inspirées par la conscience de groupe afin de protéger le bien-être du groupe. Bien souvent, on peut prévenir les comportements dérangeants en demandant au président d'énoncer des attentes raisonnables pour le fonctionnement du groupe.

Certains groupes mentionnent dans leur message d'accueil que les comportements illégaux et dérangeants de même que les propos haineux ne sont pas tolérés. Par souci de clarté, des groupes tiennent une liste de comportements dérangeants qui correspondent à la définition qu'ils en donnent.

La sécurité et les AA à l'ère numérique

Internet et les médias sociaux influent considérablement sur le mode d'interaction des membres des AA, entre eux et avec d'éventuels membres. Les principes qui s'appliquent aux réunions en personne valent également pour les rencontres des AA par téléphone, en ligne ou dans les médias sociaux. Des groupes de AA en ligne qui ont subi du harcèlement de la part de trolls ont modifié leurs paramètres de sécurité, créé des procédures de sécurité ou encore obtenu du soutien technique auprès de professionnels. Des bureaux d'intergroupes et des bureaux centraux locaux, des districts, des régions et des forums ont aussi conçu du matériel de soutien technique et des documents de service concernant la sécurité qu'ils mettent à la disposition des membres.

Gardant à l'esprit les Traditions des AA, le Mouvement constate que les médias sociaux constituent une précieuse ressource pour entrer en contact avec des membres actifs ou d'éventuels membres alors que c'eût été chose impensable jadis. N'oublions pas non plus que la première impression au sujet des Alcooliques anonymes peut se former sur une plateforme numérique où des membres des AA – et d'éventuels membres – se rassemblent.

La sécurité et l'unité des groupes

Parmi les situations que des groupes ont dû régler en faisant appel à la conscience de groupe, certaines comportaient des gestes de harcèlement sexuel ou criminel, des menaces de violence, de l'intimidation, de la coercition financière, de la discrimination raciale, de l'intolérance face à l'orientation sexuelle ou fondée sur le genre, des pressions exercées pour faire adopter un point de vue ou une croyance à l'égard de traitements médicaux ou de médicaments, de questions politiques, religieuses ou autres.

Les membres des AA peuvent discuter de lignes de conduite à adopter pour faire face à des situations difficiles lors de réunions et s'en remettre à la conscience de groupe. Ils peuvent aussi parler aux personnes qui ont des comportements inconvenants.

Les victimes de comportements inappropriés, de harcèlement ou de prédation sexuelle ou financière peuvent en informer le groupe directement ou par l'entremise d'un parrain ou d'un ami de confiance. Ainsi informé de la situation, le groupe peut aider à la régler et éviter d'autres problèmes. Dans les discussions de groupe, on cherche avant tout à créer un environnement où tous les alcooliques peuvent devenir abstinents et le demeurer.

Les comportements inconvenants ou prédateurs, comme l'attention sexuelle non désirée ou des attaques contre des membres vulnérables, peuvent être particulièrement dérangeants. Des

expériences/gestes de harcèlement qui découlent d'interactions dans le groupe mais qui se poursuivent en dehors des heures normales des réunions peuvent amener des personnes à fuir le groupe si elles ne s'y sentent pas en sécurité. Les investissements, prêts ou services offerts moyennant finances débordent l'objectif d'un groupe des AA. Si ces activités ont lieu, il faut bien comprendre qu'elles ne relèvent pas des AA.

Dans tous les cas, si la sécurité est compromise ou si la situation est contraire à la loi, on est fondé à prendre les mesures nécessaires pour assurer sa sécurité. Le recours aux autorités compétentes ne va pas à l'encontre des Traditions des AA. *L'anonymat ne peut servir de paravent aux comportements criminels ou inconvenants.*

Les AA et la loi

Le bon sens et l'expérience nous apprennent que le fait d'être membre des AA ne soustrait personne à l'application des règlements locaux et que la participation à une réunion des AA ne place personne au-dessus des autorités ou des responsables de l'application de la loi. Les membres des AA sont aussi « citoyens du monde » et comme citoyens, nous ne sommes pas au-dessus des lois.

En faisant appel à la conscience de groupe, plusieurs groupes ont établi des lignes de conduite qui leur indiquent s'il y a lieu d'appeler les autorités et de se tourner vers le système légal pour régler une situation. Aucun groupe des AA n'est obligé de tolérer les comportements illégaux, et toute activité à l'intérieur d'une réunion des AA est soumise aux mêmes lois que celles qui s'appliquent à l'extérieur. Parmi les actes illégaux auxquels certains groupes ont été exposés, mentionnons la violence, l'escroquerie, le vol de biens, la vente de drogue à des réunions, pour ne nommer que ceux-là.

Les membres et les groupes des AA peuvent faire preuve de compassion envers les victimes et leur venir en aide, mais nous ne sommes pas des professionnels formés pour traiter ces situations. L'aide des agents de la paix ou d'autres professionnels peut être nécessaire.

Les urgences

Des blessures, des accidents, des incendies et d'autres incidents peuvent se produire pendant les réunions. C'est pourquoi certains groupes ont élaboré des plans et des procédures, souvent de concert avec les propriétaires, les autorités locales et des professionnels. Les membres ne devraient pas hésiter à appeler les services d'intervention en cas d'urgence dans les situations critiques. Il est plus important de régler une situation urgente que de poursuivre une réunion.

Récemment, une crise de santé publique mondiale a nui à la capacité des groupes de se réunir en personne. De nombreux groupes ont alors opté pour des réunions en ligne; ceux qui se réunissent en personne suivent les directives locales et les lois en matière de santé. Il est suggéré que les groupes et les membres ayant des questions au sujet de la santé et de la

sécurité communiquent avec les autorités nationales, d'État, provinciales et locales en matière de santé pour obtenir les renseignements voulus.

D'après notre expérience commune, les groupes et les membres qui ne respectent pas les directives locales en matière de sécurité pendant la pandémie nuisent non seulement à la perception qu'a le grand public de l'ensemble des AA (parfois par des reportages dans les médias), mais ils compromettent aussi la santé physique et mentale des gens. Quiconque participe aux réunions ne devrait nullement mettre en péril sa santé ni être victime d'intimidation parce qu'il porte un masque ou prend d'autres précautions (s'abstenir de serrer la main, respecter la distanciation sociale, etc.).

Des groupes ont dressé des listes de personnes-ressources avec les membres et ont informé les entités locales des AA advenant l'impossibilité de se réunir en personne. Le groupe qui décide de tenir des réunions sur des plateformes numériques peut en informer les entités locales des AA afin que le message des AA puisse encore être transmis aux personnes qui sont aux prises avec un problème d'alcool.

De plus, les comités locaux des AA peuvent faire savoir aux professionnels œuvrant à l'échelon local que des réunions des AA « ouvertes » ont lieu en ligne; cela pourrait aider leurs clients alcooliques. Les comités locaux d'information publique peuvent également fournir des renseignements pertinents sur les AA aux médias.

Garder le cap sur notre but premier

Il est à espérer que notre souffrance commune comme alcooliques et notre solution commune dans les AA transcendent la plupart des problèmes et freinent les comportements négatifs.

La sécurité est importante pour le fonctionnement du groupe. Assurer la sécurité dans les réunions est bénéfique à l'ensemble du groupe, et les membres peuvent se concentrer sur leur rétablissement et sur une vie d'abstinence. En définitive, la façon dont on traite ces situations peut être aussi diversifiée que l'est notre Mouvement. Le discernement et le bon sens, éclairés par les Douze Traditions, semblent les meilleurs guides.

Chaque groupe, telle une empreinte digitale, est unique et les moyens de transmettre le message d'abstinence diffèrent d'un groupe à l'autre. Agissant de manière autonome, chaque groupe trace son propre parcours. Plus les membres du groupe sont informés, plus solide et uni est le groupe – et meilleure est l'assurance que si un nouveau tend la main en quête d'aide, celle des AA sera toujours là.

La diversité et l'inclusion

Conformément à l'esprit de la Troisième Tradition, les AA rendent hommage à leurs membres en faisant valoir le principe d'inclusion et en respectant les membres dont les habiletés, l'identité sexuelle, l'ethnie, l'identité de genre, la religion, la langue, le voisinage, les antécédents

socioéconomiques et l'âge varient. En tant que fraternité, nous tâchons de favoriser le bien-être des membres à mesure que nous gagnons en diversité, en équité et en inclusivité.

Parmi les membres des entités locales des AA et les membres des conseils corporatifs des AA, dont le Conseil des Services généraux, l'origine ethnique et le privilège sont l'objet de discussions, car ils se rapportent à l'esprit de la Troisième Tradition. Et d'autant plus qu'à l'heure actuelle, où des divisions sociales et des injustices raciales ont été mises au jour – des membres discutent de cette question complexe à la lumière des Traditions des AA – et reconnaissent la nécessité d'examiner nos propres disparités. Des membres, qui sont des personnes de couleur, disent craindre que leurs expériences de vie liées au fait d'être des alcooliques de couleur dans les AA soient considérées comme un « sujet étranger » et elles n'ont pas l'impression de pouvoir s'exprimer en toute sécurité. Devenir membre des AA ne signifie pas qu'il faille tolérer le racisme ou taire son expérience personnelle dans son témoignage.

De l'avis de nombreux groupes, procurer un espace sûr aux membres pour qu'ils puissent témoigner de leur expérience n'entre pas plus en contraction avec la Dixième Tradition (un « sujet étranger ») qu'avec le sujet de la sécurité et des AA en soi.

Le racisme chez les AA pose un problème de sécurité.

C'est en reconnaissant que nous bénéficions tous d'un privilège non mérité que nous pouvons comprendre la portée d'un message accessible et d'un sentiment d'inclusion et chercher à l'élargir. Par exemple, si l'on est conscient du privilège non mérité dont on jouit par rapport à un locuteur dont le français n'est pas la langue maternelle ou à une personne qui est de culture sourde, on peut mieux réfléchir à la façon d'offrir à tous des chances égales d'accès à notre message salvateur.

De nombreux membres – incluant les membres transgenres – s'identifient comme hommes ou comme femmes, mais certains membres ne s'identifient ni aux uns ni aux autres. Les personnes dont le genre n'est ni masculin ni féminin s'identifient souvent comme étant non binaires, de genre non conforme, de genre queer ou de genre variant, entre autres. Dans l'esprit de la Dixième Tradition, une personne est du genre dont elle se réclame. Les AA ne se prononcent pas sur le genre d'une personne ni sur les pronoms personnels utilisés.

Le Mouvement des AA est ouvert aux personnes de tous genres et de toutes conditions. Peu importe l'identité de genre, des membres jugent bon d'avoir un lieu sûr où ils peuvent de leur plein gré faire savoir aux autres membres du groupe quels sont les pronoms personnels qui les concernent, ce qui permet de mieux les connaître. Des membres ont dit qu'ils mentionnent volontairement les pronoms personnels qui s'appliquent à eux dans les réunions en personne ou en ligne afin que les *autres* se sentent plus à l'aise. D'autres membres ont également dit que les questions sur leur identité de genre les rendent mal à l'aise.

Voici quelques exemples de pronoms utilisés pour les membres des AA dans notre Mouvement :
iel/yel; elle; il/lui.

La plupart des alcooliques se sentent plutôt bien dans n'importe quel groupe des AA. Néanmoins, de nombreuses communautés des AA tiennent des réunions d'« intérêts spéciaux » où il peut être plus facile d'aborder ouvertement certaines questions personnelles. Certains membres se réunissent en tant que groupes des AA spécialisés – pour les « jeunes », les femmes, les hommes et les personnes non binaires; les professionnels de la santé ou du droit; les LGBTQ+; les personnes noires, autochtones et de couleur; et ainsi de suite. Si les membres sont tous alcooliques et ouvrent la porte à tous les alcooliques en quête d'aide – quels qu'en soient la profession, le genre ou autre trait distinctif – et qu'ils satisfont par ailleurs à tous les autres aspects de la définition d'un groupe des AA, ils peuvent alors se présenter comme tels.

Nous, membres des AA, croyons que l'alcoolisme est une maladie qui fait fi de l'âge, des habiletés, du genre, des croyances, de l'origine ethnique, de l'état de santé, de l'emploi ou de la scolarité. Notre expérience semble démontrer que tout le monde peut être alcoolique. Et, incontestablement, quiconque désire cesser de boire est bienvenu chez les AA.

Ce que les groupes et les membres peuvent faire

Les groupes et les membres peuvent discuter du sujet de la sécurité, y attirer l'attention du Mouvement et chercher, par le parrainage, les ateliers et les réunions, à créer le milieu le plus sûr possible pour les nouveaux, les autres membres et les membres éventuels. Le sujet peut être abordé dans les groupes au sein du district ou de la région.

Sachez reconnaître qui *n'est pas* présent dans la salle, puis poussez la conversation plus loin et demandez-vous *pour quelle raison*. Quelles mesures pouvons-nous prendre pour que les AA soient présents pour toutes les personnes qui ont besoin d'aide pour surmonter leur problème de consommation et qui veulent connaître le programme de rétablissement des AA? Comment pouvons-nous élargir la participation dans toutes les formes de service?

Voici quelques suggestions et rappels qui pourraient vous être utiles :

- Discuter des problèmes de sécurité avant qu'ils ne surgissent. Indiquer clairement ce que sont les AA et ce qu'ils ne sont pas.
- Sensibiliser : La sécurité est l'affaire de chaque membre assistant à une réunion des AA.
- Se rappeler que le parrainage joue un rôle important et que les parrains peuvent faire remarquer les signaux d'alarme et les situations malsaines aux filleuls et aux nouveaux.
- Mentionner aux membres des AA que s'ils sont préoccupés par les propos ou les actions d'un parrain ou d'un autre membre, ils peuvent s'adresser à une personne de confiance, à leur groupe des AA ou à un professionnel, selon le cas.

- Inclure la question de la sécurité dans l'inventaire du groupe et envisager d'élaborer des lignes directrices et des procédures de groupe concernant la sécurité.
- Dans les discussions sur la sécurité, ne pas perdre de vue le but premier et notre bien-être commun, et placer les principes au-dessus des personnalités.
- Prendre contact avec le [représentant auprès des Services généraux](#) (RSG) du groupe et avec [les comités des Services généraux](#) pour enrichir l'expérience commune.

Ressources utiles pour les membres et les groupes des AA

- [Box 459, automne 2010](#), articles « Les membres turbulents aux réunions des AA » et « Les AA et la loi » (disponibles sur la page Quoi de Neuf au BSG sur aa.org)
- Rapport d'un atelier organisé dans le cadre de la 62^e Conférence des Services généraux et ayant pour titre *La sécurité chez les AA : Notre bien-être commun**
- Rapport final du Comité spécial sur la sécurité du Conseil des Services généraux des Alcooliques anonymes, É.-U. et Canada (2 février 2014)*
- [Rapports](#) des Forums territoriaux de 2019 *Who's Not in the Room — Fostering Participation in A.A.*** (disponible en anglais seulement)
- Brochure des AA [Questions et réponses sur le parrainage](#)**
- Brochure des AA [Le groupe des AA... là où tout commence](#)**
- Brochure des AA [Le membre des AA face aux médicaments et autres drogues](#)**
- Brochure des AA [Le sens de l'anonymat](#)**
- Lignes de conduite des AA [Accessibilité pour tous les alcooliques](#)
- Article de service [Carte sur la sécurité pour les groupes des AA](#)**
- Article de service [Feuillet sur la sécurité et les AA](#)**
- Communiquer avec le représentant du district auprès de la région ou avec un délégué régional pour en savoir plus sur l'expérience commune au niveau local.

* Accessible sur demande auprès du BSG

** Accessible sur aa.org.